

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

**PRESENTS** : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte –  
- LAUNAY Loïc - LESPERS Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM  
Gérard - HERVE Ludivine - VETIL Christophe

**ABSENTS** : LE GENTIL Monique ayant donné pouvoir à PINEL Joël - SALAUN Silvana ayant donné pouvoir à LE  
CAM Gérard

### ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN – ADHESION ET COTISATION 2023 :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère à l'Association des Maires et  
Présidents d'EPCI du Morbihan depuis de nombreuses années et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur  
l'adhésion au titre de l'année 2023. La cotisation demandée s'élève à 202,17 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à l'association.

### CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) – ADHESION ANNEE 2023 :

M. Le Maire rappelle que depuis 2017, la commune adhère directement au CAUE - Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de l'Environnement. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au titre de  
l'année 2023.

Le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE au titre de l'année 2023 pour un montant de 221,10 € à  
hauteur de 0,33 € par habitant.

### VOTE DES SUBVENTIONS 2023 :

Le Maire donne la parole à M. PINEL, Adjoint, qui présente le projet d'attribution des subventions, établi par la  
commission FINANCES, réunie le 17 février dernier. A ce jour, toutes les demandes ne sont pas arrivées, les  
subventions ne seront versées qu'aux associations qui en auront fait la demande.

Concernant plus particulièrement les demandes des écoles communales, M. PINEL donne lecture du courrier de  
l'OGEC de l'école St Joseph, présentant les projets d'activités.

En parallèle, l'OGEC du Collège Sainte Anne fait également part du déficit de la cantine. Il faudrait que l'OGEC  
de l'école St Joseph participe aux frais de cantine du collège, 1/3 des élèves de l'école primaire fréquente la cantine du  
collège.

Après présentation du projet de subventions établi par la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil  
Municipal vote à l'unanimité, les sommes suivantes, au titre de 2023 :

Association	Montant alloué
ESAP	1 000 €
TRINITE SPORTS DETENTE	1 200 €
SOCIETE CHASSE	250 €
SOCIETE DE CHASSE PIEGEAGE RAGONDINS	850 €
CANTINE COLLEGE	8 000 €
COLLEGE SAINT ANNE – VOYAGES	560 € ( 8 élèves x 70 €)
EOLE ST JOSEPH – ACTIVITES	1 960 € (28 élèves x 70 €)
PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE ECOLES SUZANNE BOURQUIN JOSSELIN	442 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	500 €
FNACA	130 €

MUSIQUE EN ABBATIALE	700 €
CLUB 3 <sup>E</sup> AGE LES GAIS LURONS	70 €
LA TRINITE S'AMUSE	500 €
LA RONDE DU PORHOËT	150 €
ENTENTE MORBIHAN SPORT SCOLAIRE	105 €
LA TROUPE D'EMERAUDE	100 €
LE PONT DE LA LUMIERE CONTRE LA NUIT DE LA MISERE	175 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	175 €
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS (œuvre des Pupilles)	100 €
NON ATTRIBUE	1 000 €

**CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINT-JOSEPH – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE POUR 2022 :**

M. PINEL, Adjoint, rappelle que dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC Saint-Joseph, il avait été décidé :

- ✓ De prendre en compte les dépenses de fonctionnement (matériel) pour les élèves de maternelle
- ✓ De prendre en compte les dépenses de fonctionnement (matériel) pour la totalité des élèves (domiciliés sur le territoire de la commune et hors commune)

Après discussion, après vote à mains levées, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- ✓ Fixe la participation de la commune au titre de 2023, sur les bases suivantes :
  - 460 € par élève du primaire et 1150 € par élève de maternelle
- ✓ Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention devant intervenir avec l'école primaire privée St Joseph et l'OGEC de l'école primaire privée St Joseph

**PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2022**

LOT LES IRIS	Résultat à la Clôture de l'ex. 2021	Part affectée à L'investissement Ex. 2022	Résultat de L'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-179 367.68	0.00	-15 945.51	-195 313.19
EXPLOITATION	-66 075.31	0.00	34 480.51	-31 594.80
<b>TOTAL</b>	<b>-245 442.99</b>	<b>0.00</b>	<b>18 535.00</b>	<b>-226 907.99</b>

COMMUNE	Résultat à la Clôture de l'ex. 2021	Part affectée à L'investissement Ex. 2022	Résultat de L'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-137 177.29		-4 451.12	-141 628.41
EXPLOITATION	486 974.87	137 177.29	189 662.74	539 460.32
<b>TOTAL</b>	<b>349 797.58</b>	<b>137 177.29</b>	<b>185 211.62</b>	<b>397 831.91</b>

**PROJET D'INSTALLATION D'UN MASSEUR-KINESITHERAPEUTE**

Le Maire rappelle que les semaines passées, il avait été sollicité par Mme Cécile MOUISEL, kiné à Ménéac qui était intéressée pour s'installer à La Trinité-Porhoët. Le Maire l'a contactée pour lui proposer plusieurs locaux possibles, mais depuis pas de nouvelles.

Il fait part de la visite de M. CATTEAU, également kinésithérapeute, qui va habiter à Taupont et qui serait intéressé pour installer un cabinet à La Trinité-Porhoët. Ce dernier a déjà contacté M. COUETIL, ancien kiné de la

commune, qui lui a confirmé vouloir vendre son cabinet et non le louer. Par contre, ils pourraient s'entendre pour la reprise de matériel.

Pour la localisation du cabinet, M. CATTEAU serait intéressé par une partie des locaux de l'ancienne école publique.

Après discussion, après délibération, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable de principe pour l'installation du cabinet de kinésithérapie dans les locaux de l'ancienne école publique pour septembre 2023
- précise que divers travaux sont nécessaires et autorise le Maire à solliciter des devis

#### **EGLISE – TRAVAUX MISE EN SECURITE SUITE A L'AVIS DE LA COMMISSION SECURITE :**

Le Maire rappelle que lors de la réunion de la commission de sécurité du 18 janvier 2023 à la Sous-Préfecture de Pontivy, concernant l'église, les membres avaient émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation motivé par les non-conformités suivantes :

- Améliorer la luminosité dans l'église. Compte tenu de la configuration de l'établissement, l'éclairage de sécurité ne peut être limité à la seule fonction évacuation. Art. V10 et EC8.

- Inverser le sens d'ouverture des portes des sas à l'intérieur de l'église afin de faciliter l'évacuation du public. Art. CO45.

Lors de la séance du 27 janvier dernier, le Conseil Municipal avait décidé de travailler sur un projet global, travaux de mise en sécurité et accessibilité de l'église par la façade sud. Mais cette étude demandant du temps, le Maire présente les devis de travaux permettant la mise en sécurité de l'église dès maintenant.

- devis de la SARL CHARPENTIER pour modifier le sens de l'ouvrant des portes 404,18 € HT
- devis de la SARL PHILIPPE pour l'ajout de 2 blocs autonomes d'éclairage de sécurité 441,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et valide les devis présentés.

#### **CIMETIERE – PROJET DE PARKING :**

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal, en date du 27 janvier 2023, de lancer une étude sur le projet d'aménagement d'un parking près du cimetière et de confier à Monsieur VETIL, Conseiller municipal, l'étude de faisabilité. Ce dernier présente l'aménagement possible estimé à environ 16 176 €.

Le conseil municipal confirme sa décision d'acquérir une partie de la parcelle ZM 50 (environ 750 m<sup>2</sup>) et décide de négocier le prix avec le propriétaire du terrain sachant que celui-ci souhaite garder un accès à son champ par cette même partie. Les membres de l'assemblée suggèrent également de réfléchir à aménager un accès au cimetière par le mur de ce côté.

#### **ACHAT D'UN MEUBLE POUR RANGER LA VAISSELLE – SALLE DE LA PEUPLERAIE :**

Mme PORTIER, rappelle que la commune dispose de vaisselle, Salle de la Peupleraie et qu'elle a sollicité un devis auprès de 4 sociétés, pour un meuble de rangement fermant à clé.

Elle présente les 3 devis reçus : Julien HENRI (850 € ht), IGC (1948,74 € ht), CAILLAREC (1 525 € ht) .

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société Julien Henry.

#### **SALLE POLYVALENTE – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE :**

M. Le Maire fait savoir que le chauffe-eau de la salle polyvalente est hors d'usage, et explique qu'il serait plus intéressant d'installer un ballon d'eau chaude sanitaire sur l'une des deux chaudières nouvellement installées.

Il présente le devis de la société PHILIPPE établi en ce sens, et demande s'il faut interroger d'autres entreprises pour connaître le coût de cette installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux et retient l'entreprise PHILIPPE pour un coût de 2 879 € ht.